

Syndicat Intercommunal Pour les Ecoles de Rougemont

***** SIPER *****

<p align="center">Compte Rendu N°10 Réunion SIPER du 20 juin 2022</p>

Présents :

Bonnal, Wicky Danièle **Gouhelans**, Dufay Caroline **Mondon**, Cornet Charles-Henri **Montagney**, Lionel Louis, Montussaint, Chaillet Alexandre **Rougemont**, Chagué Benoît, Collery Martine, Pilliot Céline, Salvi Thierry **Tallans**, Tognol Céline **Tressandans** : Cassagne Evelyne

Absents excusés :

Rougemont, Borne Alexandra avec procuration à Collery Martine

Secrétaire de séance : Pilliot Céline

La séance est ouverte à 20h35

Le dernier compte rendu de la séance du 19 avril 2022 est approuvé à l'unanimité
Le Président demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour « les Nouveaux tarifs du Périscolaire ».
Les membres du SIPER autorisent, à l'unanimité, cette demande.

Procédure d'urgence

Le Président rappelle que le scellement en ciment des tuiles de faitage du toit des écoles a présenté de fortes dégradations, ces dernières ont engendré quelques chutes de morceaux de ciment au niveau de l'arrêt de bus et dans la cour de l'école primaire. Heureusement, nous déplorons aucun accident.

Il présente avec des photos le système de sécurisation installé par les employés communaux.

Malgré cette mise en sécurité, il est urgent de procéder à la rénovation de la toiture principalement celle qui recouvre l'école maternelle.

Le président demande la permission d'établir une procédure d'urgence auprès de l'Assistant à la Maitrise d'Ouvrage et du Maître d'œuvre. Le but de cette démarche est d'obtenir de la part des partenaires financiers une autorisation plus rapide pour commencer les travaux de rénovation de la toiture.

Dans l'attente, des solutions d'attente peuvent être installées comme, la mise en place d'une bâche ou de changer les tuiles les plus vétustes du toit de l'école maternelle.

Le membres du SIPER autorise à l'unanimité le président à lancer une procédure d'urgence auprès de nos partenaires financiers.

Syndicat Intercommunal Pour les Ecoles de Rougemont

***** SIPER *****

Convention avec la cantine du collège « Les Villannelles ».

Le Président rappelle que le SIPER apporte au collège une contribution en personnel au titre de l'accueil de ses écoliers utilisant le service restauration.

Actuellement nous mettons à disposition deux personnes ce qui représente 13 heures hebdomadaires.

Coût hebdomadaire : 19 € x 13 heures = 247 euros

L'effectif de 44 enfants est passé à 52 enfants

De ce fait, il nous est demandé de passer à 14 heures 30 minutes pour cette mise à disposition.

Coût hebdomadaire : 19 € x 14 heures 30 mn = 275€ 50

Soit une différence de 28€50 par semaine ce qui représente une augmentation annuelle de (28€50 x36 semaines = 1026 €).

Le président demandera au collège que ce mode de calcul se fasse à l'inverse en cas de diminution de fréquentation d'élèves à la cantine.

Nouveaux tarifs du périscolaire

Le Président présente aux membres du SIPER une grille tarifaire les différentes tranches horaires avec ou sans le repas à la cantine, ainsi que les montants actuels, les montants augmentés de 5% et augmentés de 10%.

Les tarifs indiqués sur le tableau sont ceux que payent les parents au Francas gestionnaire du périscolaire. Il précise que la contribution des parents ne couvre pas la totalité de la facture que nous devons au gestionnaire précité. La différence est supportée par les communes membres du SIPER. Les responsables des Francas nous rappellent aussi que nous subissons diverses augmentations et que ces tarifs ont été inchangés depuis plusieurs années.

Afin de ne pas pénaliser les parents en cette période difficile, Martine Collery de Rougemont propose une augmentation de 2% au lieu de 5%.

Les membres du SIPER acceptent à l'unanimité cette proposition d'augmenter de 2% les montants des tarifs des tranches horaires du périscolaire.

Pour Info : Afin de protéger des tableaux électriques, une armoire a été réalisée et installée par la menuiserie Pilliot.

La séance est levée à 21h35mn.

Le Président
Salvi Thierry

